

## **Règlement du Jeu :**

Jeu Marionnaud – Polaar

### **I - ORGANISATEUR**

La société Marionnaud Lafayette, S.A.S au capital de 201.034.944 €, ci-après désignée sous le nom « L'Organisatrice », dont le siège social est situé 32 rue de Monceau, 75008 Paris immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 348 674 169, numéro individuel d'immatriculation à la TVA intracommunautaire : FR30348674169, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 27/01/2015 au 15/02/2015

### **II – CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION - MODALITES D'INSCRIPTION**

Ce Jeu est exclusivement ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, résidant en France métropolitaine, ayant un accès à Internet et disposant d'une adresse électronique valide.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

L'Organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

L'Organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société Organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Sont exclus les employés de l'Organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de leurs agents (et des membres de leur famille proche) ou de toute autre personne professionnellement liée à ce Jeu.

Le Jeu est exclusivement accessible par voie électronique via une page Facebook® accessible par : <https://www.facebook.com/Marionnaud.France>, ci-après dénommée la « Page Facebook® ». Il se déroulera à partir de 10h le 27/01/2015 jusqu'à 23h59 inclus le 15/02/2015 (la « Durée du Jeu »), date et heure de connexion française faisant foi. Le Jeu n'est pas associé à Facebook®, ni géré ou sponsorisé par Facebook®. Le participant fournit des informations à l'Organisatrice et non à Facebook®.

Pour participer au Jeu, les participants doivent se rendre sur la page Facebook® de l'Organisatrice à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Marionnaud.France>. Ils doivent ensuite aimer la page en cliquant sur le bouton « J'aime ».

Pour participer, les participants doivent obligatoirement être fans de la page Facebook® de l'Organisatrice : <https://www.facebook.com/Marionnaud.France>.

Pour participer, le participant doit remplir le quiz ainsi que le formulaire d'inscription sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/Marionnaud.France>

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Le non-respect d'une des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Une seule participation par personne même nom, même adresse, même compte Facebook ®, est permise pendant la Durée du Jeu.

**Les participations multiples de groupes professionnels, groupes de consommateurs ou de tiers ne seront pas acceptées.** S'il apparaît qu'un participant utilise un ou plusieurs ordinateur(s) pour contourner cette interdiction, par exemple, au moyen de l'utilisation du «script», «force brute» ou de tout autre moyen automatique, il sera disqualifié et toute remise de lot sera annulée.

L'Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par le participant. Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera exclue du Jeu et ne pourra en aucun cas bénéficier des lots. L'Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation du participant qui utiliserait plusieurs comptes Facebook ®.

Les inscriptions incomplètes, erronées, non conformes aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiées, mal acheminées ou tardives seront considérées comme nulles. La preuve d'envoi ne sera pas acceptée comme preuve de réception.

L'Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du présent Jeu, tout participant : (i) ayant indiqué un faux compte Facebook ®, une fausse identité, ou une fausse adresse, (ii) ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de participer plusieurs fois), et plus généralement, (iii) contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

L'Organisatrice ne pourra être tenu responsable d'aucune inscription tardive, incomplète ou égarée pour des raisons techniques ou autres.

Des nombreux facteurs en dehors du contrôle de l'Organisatrice pourraient interférer avec le bon fonctionnement du site. L'Organisatrice ne garantit donc pas l'accès continu, ininterrompu ou sécurisé au site.

Toute participation, sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ne sera pas prise en considération, et sera donc considérée comme nulle.

Les frais de connexion Internet engagés pour participer au Jeu seront remboursés sur simple demande écrite adressée par voie postale au plus tard huit jours après la Date de clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Opération Marionnaud France Jeu « Quiz Polaar – le dernier loup » 32 rue de Monceau, 75008 Paris

Le montant remboursé est calculé sur la base d'une estimation forfaitaire correspondant au coût d'une communication téléphonique locale en heure pleine soit 2,8 cts/min € euro TTC la minute à raison de 5 (cinq) minutes, temps moyen nécessaire pour participer au Jeu. La demande de remboursement sera impérativement accompagnée de relevés de factures avec indications par le participant des frais liés à la connexion au site de l'Organisatrice. Un remboursement ne pourra intervenir que s'il y a eu un déboursement réel de la part du participant. Dans ces conditions sont exclus les forfaits permettant une connexion illimitée à Internet ou les connexions réalisées dans le cadre d'un forfait d'heures souscrit chaque mois par les internautes.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant. L'Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il jugera nécessaire, de demander tout autre justificatif de dépense et d'engager, le cas échéant, toute poursuite en cas de fraude.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur. Une seule demande de remboursement de participation par participant sera prise en compte.

### **III - PRESENTATION DES LOTS & DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les inscriptions doivent être reçues au plus tard à 23h59 pour la participation finale au tirage au sort du voyage en Mongolie le 15/02/2014 (la « Date de Clôture »). Le gagnant se verra confirmer son gain conformément aux dispositions mentionnées ci-après.

Avant cela, le jeu se segmente en 3 semaines de jeu. A la fin de chaque semaine, des vainqueurs sont tirés au sort pour remporter des lots. Chaque semaine un tiers des dotations sont mises en jeu. (23+23+24 romans, et 83+83+84 places de cinéma)

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- 1 Voyage d'exploration en Mongolie avec le voyageur Terres Oubliées, séjour de 12 jours pour 2 personnes d'une valeur de 2790 € TTC par personne, du 22/06/15 au 03/07/15

**Le lot comprend :**

Les vols Aller-Retour Paris/Ulaan Bataar sur ligne régulière en classe économique sous réserve de disponibilité au jour de réservation. Le vol est pris en charge à partir de Paris.  
Tous les transferts hôtel Aéroport  
La pension complète du premier au dernier jour en Mongolie, avec de l'eau minérale en expédition. Repas au restaurant à Ulaanbaatar.  
2 nuits en hôtel de catégorie standard à Ulaanbaatar pour deux nuits + petit déjeuner  
3 nuits en camp de yourtes confortables avec douches chaudes  
6 nuits chez l'habitant  
Tous les transports nécessaires pour réaliser cet itinéraire, en jeep ou Mini Van 4x4 avec chauffeur et guide local et guide francophone.  
Droits d'entrée des parcs et musées mentionnés  
Un spectacle traditionnel Mongol  
Matériel commun nécessaire

**Le lot ne comprend pas:**

Les taxes locales en Mongolie (10 USD environ)  
Balades à cheval, possibles sous demande sur place  
Les frais de visa  
Les boissons (autres que les repas) et les dépenses personnelles  
Les pourboires éventuels  
Les frais de dossier 20 €/personne.  
Les assurances personnelles de voyage, optionnelles (0.70 % à 3.70 %)  
Tous les frais liés à des cas de force majeure non imputables à l'agence Terres Oubliées (conditions météorologiques défavorables, problèmes géopolitiques, etc)

Ce voyage est confirmé à partir de 4 Participants sans supplément. Si le groupe n'est composé que des 2 gagnants du voyage au moment du départ, un supplément pourra être facturé.

Si les gagnants du lot souhaitent décaler leur départ il pourra être facturé un supplément lié au surcoût éventuel des vols internationaux à la date de leur voyage.

- 70 exemplaires du roman Le Totem du Loup, édité par Le Livre de Poche - Prix public constaté: 8,10€ soit un total de 567€

- 250 places de cinéma (les places de cinéma distribuées sont des contremarques valables dans tous les cinémas dans lesquels le film est programmé) - Prix moyen 10€ soit un total de 2500€

Pour une valeur totale de **8647. € TTC**.

**Plusieurs tirages au sort désigneront les gagnants :**

- Aux dates suivantes : 02/02/2015, 09/02/2015, 16/02/2015
- Les lots mis en jeu chaque semaine sont répartis aléatoirement sur toute la période par un algorithme.

Le vainqueur final du voyage en Mongolie sera tiré au sort le 17/02/15 parmi tous les participants des 3 semaines de jeu.

### **Condition(s) de participation aux tirages au sort :**

Plus l'utilisateur a remporté de point lors de sa participation (partages, mail à amis...) au jeu plus il a de chance d'être tiré au sort. Si un utilisateur a déjà remporté un lot à une période il ne peut gagner qu'une seule fois pendant chaque période du jeu sauf pour le voyage final ou un gagnant de la 3<sup>ème</sup> vague peut remporter le voyage.

Pour le tirage final, Les joueurs ayant participé aux 3 semaines de jeux seront favorisés.

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours dans les 7 jours suivant le tirage au sort concerné.

En cas d'impossibilité de joindre un des gagnants dans un délai de 10 jours (ouvrés) après la première prise de contact, l'Organisatrice se réserve le droit d'attribuer le lot gagné à un autre participant.

Le gagnant qui n'aura pas pu être joint ne pourra plus y prétendre. Le gagnant se verra expédier son cadeau le jour même. L'Organisatrice se réservera le droit de demander au gagnant une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, passeport etc...)

Le non-respect de ces conditions entraînera la perte du lot et le droit pour l'Organisatrice de disposer du lot à sa guise, sans engager sa responsabilité envers les gagnants. La décision de l'Organisatrice est définitive et aucune correspondance ne sera échangée à ce propos. Chaque lot offert est nominatif et non cessible. Chaque lot ne peut faire, à la demande du gagnant, l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente. Le fait de ne pas être en mesure de bénéficier du voyage entraînera la perte du lot et l'Organisatrice pourra, à son entière discrétion, disposer du lot sans engager sa responsabilité envers le gagnant.

En acceptant le gros lot constitué du voyage, le gagnant s'engage à accepter et à respecter le règlement intérieur du voyageur Terres Oubliées. L'Organisatrice se réserve le droit d'exclure le gagnant et / ou l'accompagnateur qui ne se conforment pas à ces règlements.

Tout échange du gros lot, en tout ou en partie, est exclu, que ce soit en espèces ou en toute autre chose. En cas de force majeure, ou pour des raisons de sécurité ou de santé, le gros lot pourra être annulé et ne sera pas échangé contre un autre lot.

Sauf stipulation contraire, les éléments qui constituent le gros lot ne sont couverts par aucune garantie et ne peuvent pas être échangés ou retournés auprès des commerçants.

Le gagnant et son invité autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom sur la page Facebook de Marionnaud France, et/ou tout autre support développé par Marionnaud France ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu.

### **IV – DISPOSITIONS GENERALES**

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France, et notamment des conditions d'utilisation de Facebook ®.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement. L'Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les règles officielles du Jeu.

L'Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

L'Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique.

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisatrice (ou du prestataire choisi par lui) ont force probante dans tous litiges quant aux données d'identités des participants, ainsi qu'aux informations résultant du traitement des fichiers relatifs au Jeu organisé par l'Organisatrice.

Les gagnants acceptent de participer à la publicité connexe accompagnant ou résultant du Jeu, sans rétribution supplémentaire. En particulier, les gagnants et/ou accompagnateurs autorisent à titre gracieux, l'Organisatrice à utiliser, pendant une durée d'un an à compter de la Date de Clôture, leurs photos, dans les médias, dans la presse, à la radio, à la télévision, sur un site internet, sur des supports multimédias et dans toute manifestation publique promotionnelle de l'Organisatrice liés au présent Jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné et sous réserve d'une acceptation expresse du gagnant et/ ou accompagnateur donné ultérieurement à la date d'exécution du lot.

**La vente, la cession ou l'échange de n'importe quelle partie d'un lot sont strictement interdits.**

Toute tentative de vendre, de céder ou d'échanger un lot entraînera le retrait du lot par l'Organisatrice et son annulation.

Le non-respect de ces conditions peut entraîner la non-participation au tirage du voyage en Mongolie.

**Tirage au sort du gros lot**

En acceptant l'ensemble du gros lot, le gagnant accepte les conditions générales applicables aux billets qui font partie du lot. S'il existe des motifs raisonnables de croire que le participant n'a pas respecté ces conditions générales, l'Organisatrice peut, à sa seule discrétion, annuler le billet concerné et disqualifier le participant au Jeu.

L'Organisatrice ne sera pas tenue responsable de l'impossibilité pour le gagnant et/ou son accompagnateur de bénéficier du lot pour des motifs de santé ou pour tout autre motif.

Dans toute la mesure permise par la loi, ni l'Organisatrice ni les agences impliquées dans ce Jeu ne pourront être tenus responsables d'une quelconque perte ou dommage causé par des facteurs relatifs à ce Jeu. Les participants participent à ce Jeu à leurs propres risques et l'Organisatrice décline toute responsabilité pour quelque motif que ce soit à l'égard des lots mis en jeu. En particulier, l'Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable du comportement du gagnant ou de son invité, ni de toute autre circonstance indépendante de sa volonté une fois que le gros lot aura été remis au gagnant. Tous les gagnants sont soumis aux politiques et conditions générales de tout tiers impliqué dans la réalisation de leur lot. Les conditions générales applicables aux lots ont été fournies dans toute la mesure du possible dès le début du jeu.

L'Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Jeu, l'Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Dans tous les cas, l'Organisatrice se réserve le droit de prolonger la Durée du Jeu et de reporter toute date annoncée.

L'Organisatrice tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du Jeu.

Toute question relative à l'interprétation juridique du présent règlement sera soumise au droit français. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

Les données personnelles des participants seront traitées uniquement pour les besoins de leur participation au Jeu et ne seront conservées que pour la période nécessaire à cette finalité (jusqu'à 3 mois après la Date de Clôture). Les participants peuvent demander à accéder à leurs données personnelles et /ou à les corriger si elles sont incorrectes. Pour exercer ces droits, les participants peuvent contacter l'Organisatrice au 32 rue de Monceau, 75008 Paris ou en consultant la page

Internet suivante : <http://www.marionnaud.fr/>. En participant au Jeu, les participants consentent à ce que leurs données personnelles puissent également être transférées à des sous-traitants de l'Organisatrice pour la même finalité que celle indiquée ci-dessus.

Le présent règlement complet est déposé en l'étude de la SELARL PETEY-GUERIN-BOURGEAC, Huisier de justice associé, 221 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris. Le Règlement est disponible gratuitement sur demande écrite auprès de l'Organisatrice à l'adresse suivante : Opération Marionnaud - Polaar Jeu Le dernier loup» 32 rue de Monceau, 75008 Paris. Le timbre de la demande de Règlement sera remboursé sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement. Une seule demande de remboursement par Participant sera prise en compte.

l'Organisatrice,